



# Procès-verbal de la 38<sup>e</sup> réunion de la commission consultative (Cocosol)

---

Date : 21 mai 2025  
Lieu : Office fédéral de la justice, Berne  
Heure : de 10 h 15 à 14 h 30

---

N° du dossier : 924-3723/14/2

|                        |                            |                                                                       |
|------------------------|----------------------------|-----------------------------------------------------------------------|
| <b>Présidence :</b>    | Barbara Studer Immenhauser | Présidente<br>Archiviste cantonale du canton de Berne                 |
| <b>Membres :</b>       | Claude Béguelin            | Médecin, psychiatre/pédopsychiatre                                    |
|                        | Thomas Gall                | Secrétaire adjoint de l'association d'aide aux victimes des deux Bâle |
|                        | Jasmin Stern               | Conseillère auprès du centre d'aide aux victimes du Tessin            |
|                        | Maria Luisa Zürcher        | Ancien membre du comité du fonds d'aide immédiate                     |
|                        | Heinz Kräuchi              | Personne concernée                                                    |
|                        | Theresia Rohr              | Personne concernée                                                    |
|                        | Christian Raetz            | Ancien chef du Bureau cantonal de médiation du canton de Vaud         |
|                        | Marcel Setz                | Personne concernée                                                    |
| <b>Ex officio :</b>    | Simone Anrig               | OFJ / cheffe de l'unité MCFA / secrétaire de commission               |
| <b>Procès-verbal :</b> | Yves Strub                 | OFJ / unité MCFA / secrétaire de commission suppléant                 |

Office fédéral de la justice OFJ  
Secrétariat MCFA  
Bundesrain 20  
3003 Berne  
Tél. +41 58 462 42 84  
sekretariat@fuersorgerischezwangsmassnahmen.ch  
www.ofj.admin.ch



## 1 Salutations et communications

La présidente ouvre la séance à 10 h 15 et souhaite la bienvenue aux membres de la commission consultative.

Le procès-verbal de la séance précédente, qui s'est tenue le 12 février 2025, a déjà été approuvé. La présidente remercie la rédactrice.

Les documents du jour ont été envoyés aux membres de la commission il y a environ trois semaines. Tout le monde les a visiblement reçus à temps.

Simone Anrig informe qu'une rencontre avec les archives cantonales a eu lieu le 20 mars 2025 à Berne, sur invitation de l'OFJ. L'OFJ a salué le travail des archives, qu'il considère comme une contribution importante au travail de mémoire général et individuel sur le thème des MCFA. L'OFJ a également donné un aperçu de la procédure à suivre pour demander une contribution de solidarité. Les dossiers trouvés dans les archives facilitent considérablement le traitement et la prise de décision. L'OFJ a remercié les archives pour leur précieuse collaboration. La présidente remercie l'OFJ d'avoir organisé la rencontre avec les archives cantonales. Les retours sur la réunion de la Conférence des directrices et directeurs d'Archives suisses (CDA), qui a eu lieu il y a quelques jours, ont également été très positifs.

Simone Anrig informe en outre que les cantons de Schaffhouse et de Zurich sont en train de créer les bases légales nécessaires pour pouvoir verser, probablement dès 2026, des contributions de solidarité cantonales en plus de la contribution de solidarité de la Confédération.

Elle indique également que le Conseil fédéral a pris acte, lors de sa séance du 19 février 2025, d'un avis de droit sur la persécution des Yéniches et des Sinti, rédigé à la demande du Département fédéral de l'intérieur (DFI). Il reconnaît que la persécution des Yéniches et des Sinti dans le cadre de « l'Œuvre des enfants de la grand-route » doit être qualifiée de « crime contre l'humanité » au regard du droit international actuel. Le Conseil fédéral réitère les excuses qu'il a présentées en 2013 à toutes les victimes de MCFA pour l'injustice commise. Le DFI va maintenant déterminer avec les organisations de personnes concernées dans quelle mesure un travail de mémoire est encore nécessaire en plus des mesures déjà prises (voir le [communiqué du Conseil fédéral du 20 février 2025](#)). Dans ce contexte, il convient de noter que les Yéniches et les Sinti, en tant que victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance et de placements extrafamiliaux, sont également couverts par la LMCFA<sup>1</sup>, mais qu'il n'est pas possible, sur la base de cette loi, de prendre des mesures spécifiques en leur faveur.

Maria Luisa Zürcher et Heinz Kräuchi font également remarquer que tous les aspects de la persécution des Yéniches et des Sinti ne sont pas couverts par la LMCFA et qu'il faudrait donc, à leur avis, envisager des mesures spécifiques en leur faveur.

Thomas Gall informe qu'une discussion aura lieu en juin prochain dans le diocèse de Bâle entre l'évêque et les centres d'aide aux victimes situés dans le diocèse. Il y sera question de la nouvelle collaboration entre l'Église et les centres LAVI. Ces derniers doivent désormais conseiller les personnes qui ont subi des violences de la part d'une personne travaillant pour l'Église. L'expérience montre que certaines personnes placées dans des institutions gérées par des organisations ecclésiastiques sont de fait concernées par la LMCFA.

Susanne Kuster (directrice suppléante de l'OFJ) rejoint la séance en compagnie de Maria Schultheiss pour un bref mot de bienvenue. Susanne Kuster salue le précieux travail de la commission consultative et la remercie personnellement, car elle estime que ses discussions et ses recommandations contribuent de manière significative aux décisions prises par l'OFJ à

---

<sup>1</sup> Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (LMCFA ; RS 211.223.13)

l'issue de la procédure de demande de contribution de solidarité. Elle rappelle en outre que Reto Brand va prendre sa retraite et que Maria Schultheiss, qui travaille actuellement comme adjointe de direction à l'OFJ, lui succédera à la tête de l'unité MCFA le 1<sup>er</sup> juillet 2025. Maria Schultheiss se présente brièvement et dit qu'elle se réjouit de travailler avec la commission.

## **2 Discussion des dossiers individuels**

### **2.1 Cas ayant fait l'objet d'une opposition**

La commission consultative est saisie d'un cas dans lequel l'OFJ a rejeté la demande de contribution de solidarité (sur recommandation de la Cocosol). Cette décision a fait l'objet d'une opposition de la part du demandeur. Sur la base des nouveaux arguments avancés, la Cocosol conclut que l'opposition est recevable et que le requérant a donc droit à la contribution de solidarité.

### **2.2 Cas abordés lors de la séance précédente**

Lors de la dernière réunion, la commission consultative a demandé des investigations supplémentaires et une nouvelle discussion dans 2 cas. L'unité MCFA indique maintenant que les investigations supplémentaires ont été menées, mais qu'elles n'ont pas apporté de nouvelles informations. La commission considère donc que les conditions pour reconnaître la qualité de victime ne sont toujours pas remplies et recommande le rejet des deux demandes.

### **2.3 Cas traités par voie de circulaire (listes mensuelles)**

**2.3.1** La présidente fait état du nombre de cas que l'unité MCFA envisageait d'approuver qui ont été soumis à la commission depuis la dernière séance par listes mensuelles : 29 cas en février, 27 cas en mars et 17 cas en avril.

Les membres de la commission n'ont pas formulé d'objections et l'unité MCFA a déjà envoyé les décisions d'approbation.

**2.3.2** Sur la liste mensuelle d'avril figurait en outre un cas que l'unité MCFA proposait de rejeter, jugeant la demande infondée. Il n'y avait pas de cas de ce type en février et en mars.

Les membres de la commission n'ayant pas fait d'objections dans le délai imparti, l'unité MCFA procédera sous peu à l'envoi de la décision de rejet.

### **2.4 Nouveaux cas**

Pour la séance du jour, l'unité MCFA a soumis 12 nouvelles demandes pour avis à la commission, proposant d'en rejeter 6, d'en approuver 2 et d'examiner plus avant 4 cas limites. Après discussion approfondie de chaque cas, la commission propose d'approuver 5 demandes et d'en rejeter 7.

## **3 Information de l'unité MCFA sur l'état des projets d'entraide et du projet de valorisation des résultats de la recherche**

### **3.1 Projets d'entraide**

Le vernissage des « Histoires de vie du Bistrot d'échange », qui a eu lieu à Soleure le 3 mai 2025, a connu un franc succès. 14 récits de vie de personnes concernées ont été écrits à l'aide de professionnelles et présentés lors du vernissage.

### **3.2 Valorisation des résultats de la recherche**

Le comité du programme « se souvenir pour l'avenir » s'est réuni pour la 2<sup>e</sup> fois le 19 mai 2025. Il s'est consacré au tour d'horizon des travaux de recherche existants, qui sera établi par l'historien Urs Germann, et aux possibilités d'action de l'OFJ en matière de formation continue.

Les travaux autour de l'exposition itinérante et de la plateforme web battent leur plein. L'exposition itinérante débutera le 30 octobre 2025 au Musée Historique de Lausanne et la plateforme web nationale sera mise en ligne fin septembre.

Les aides financières pour les projets de médiation de tiers sont toujours très demandées : le crédit pour 2025-2026 est déjà presque épuisé. Une liste des demandes déjà approuvées est disponible depuis fin 2024 sur le site de l'OFJ (voir [Aides financières aux projets de médiation](#)).

## **4 Varia**

La prochaine séance de la commission aura lieu le 13 août 2025 à 10 h 15.

La présidente remercie les membres de la commission pour leur engagement et leur participation active aux discussions et clôt la séance à 14 h 30.